

Մրի-մարիան -այաստանի -անրապիտութիան Նախագահական Խորհուրդ

Le Comité du patrimoine mondial se réunit à Constantinople du 10 au 20 Juillet 2016

Le Comité du patrimoine mondial examinera les propositions d'inscrire 29 sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO lors de sa 40^{ème} session (du 10 au 20 Juillet 2016), qui sera présidé par l'Ambassadeur Lale Ülker, directeur général de la promotion à l'étranger et des Affaires culturelles au ministère turc des Affaires étrangères Affaires. La session se tiendra au Centre des congrès.

Durant cette session, le Comité a prévu sur la demande de la Turquie d'inscrire la capitale médiévale arménienne d'Ani [¹] sur la liste du Patrimoine mondial.

Cette demande de la part de la Turquie est illicite puisque la capitale médiévale arménienne d'Ani [²] se trouve sur le territoire de l'Arménie Occidentale.

Nous rappelons ici que l'Arménie Occidentale représente un Etat aujourd'hui occupé par la Turquie.

C'est pourquoi le Conseil National d'Arménie Occidentale condamne cet acte d'appropriation illicite du patrimoine d'un peuple ancien et autochtone en falsifiant son histoire, sa réalité juridique contrairement au droit international et à la Sentence arbitrale du Président W. Wilson.

Nous avons bien vu, avec la citadelle de Dikranagert ce qui est advenu depuis l'année dernière quand l'armée turque a décidé de détruire l'ancien quartier arménien de Sur sans que l'UNESCO ne réagisse au niveau de ses instances.

Aussi nous demandons aux populations arméniennes directement concernées par cet acte illicite de s'opposer de toutes ses forces à l'inscription par la Turquie de la capitale médiévale arménienne d'Ani sur la liste du Patrimoine mondial.

Rappels historiques:

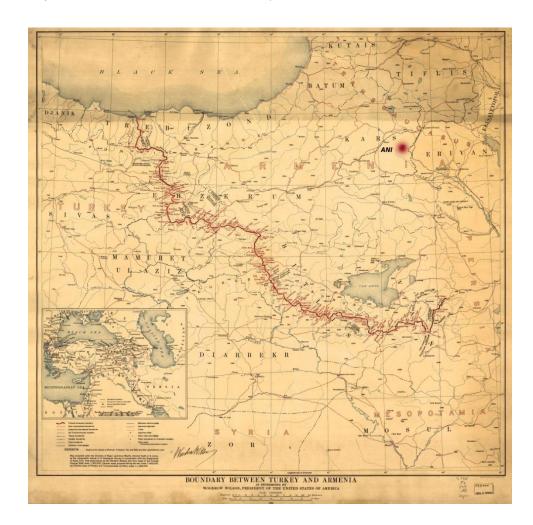
- L'Etat d'Arménie sur le territoire de l'Arménie Occidentale a été reconnu de facto le 19 janvier 1920
 (Journée d'indépendance), par le Conseil Suprême des Puissances Alliées.
- L'Etat d'Arménie sur le territoire de l'Arménie Occidentale a été reconnu de jure, le 11 Mai 1920 par le Conseil Suprême des Puissances Alliées.

1

¹ http://whc.unesco.org/en/news/1515

² http://www.icomos.org/monumentum/vol5/vol5_4.pdf

- L'Etat d'Arménie, les principales Puissances Alliées, les Puissances Alliées et la Turquie ont signé le Traité de Sèvres **le 10 août 1920**.
- Le 22 novembre 1920, le Président Woodrow Wilson signe la Sentence arbitrale définissant les frontières entre l'Etat d'Arménie sur le territoire de l'Arménie Occidentale et la Turquie.
- **Le 17 Décembre 2004**, le Conseil National des Arméniens d'Arménie Occidentale déclare son existence à Chouchi.
- **Le 20 Janvier 2007,** les délégués de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale adoptent une déclaration officielle sur les droits des Arméniens d'Arménie Occidentale.
- Le 04 février 2011, le Conseil National constitue un gouvernement de l'Arménie Occidentale.
- Le 24 janvier 2013, le Conseil National et le gouvernement d'Arménie Occidentale déclarent communément le projet de constitution d'un Parlement d'Arménie Occidentale par des élections démocratiques. Le 16 décembre 2013, 64 députés sont officiellement élus par les Arméniens d'Arménie Occidentale inscrits sur la liste électorale.
- **Le 16 décembre 2013,** le 1^{er} Président de la République d'Arménie Occidentale est officiellement élu par les députés du Parlement.
- **Le 23 février 2014,** un décret Présidentiel déclare que la République d'Arménie Occidentale est l'Etat continuateur de l'Etat d'Arménie reconnu en 1920.
- **Le 16 Février 2014,** un Décret Présidentiel officialise le siège du Conseil National et du Gouvernement à Garin (Erzeroum) en Arménie Occidentale.
- Le 24 Juin 2016, au nom de l'Arménie Occidentale, le Président ratifie le Traité de Sèvres.













Sauvons Ani, Sauvons l'Arménie Occidentale!

Another Genocide after the Genocide

https://www.youtube.com/watch?v=rXesZRAVPBQ

Անի

https://www.youtube.com/watch?v=46QyKujBbZo

Hovvi Church

https://www.youtube.com/watch?v=jUnuDZ8tMfw

Gagkashen church

https://www.youtube.com/watch?v=PCuAC6icRiw

Բեխենց կամ Կուսանաց վանք

https://www.youtube.com/watch?v=QMJvNwpEQNs

Անիի Մբ. Փրկիչ եկեղեցի

https://www.youtube.com/watch?v=ZuMXJ6h2mfA&feature=youtu.be

Խծկոնքի վանքը

https://www.youtube.com/watch?v=QmAaaMz0K3Q

Le 03.07.2016

Arménag APRAHAMIAN

Président du Conseil National d'Arménie Occidentale

stat.gov.wa@haybachdban.org